



Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale
9 décembre 2005
Français
Original: anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 13^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 26 octobre 2005, à 10 heures

Président : M. Ashe (Antigua-et-Barbuda)
Président par intérim du Comité consultatif
pour les questions administratives et budgétaires : M. Saha

Sommaire

Point 124 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal
2006-2007 (*suite*)

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

05-57084 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 124 de l'ordre du jour : projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007

[A/60/6 (Introduction), A/60/6 (sect. 1 à 27), A/60/6 (sect. 28 A-G), A/60/6 (sect. 29 à 35), A/60/6 (Income sect. 1 à 3)] (*suite*)

Débat général (*suite*)

1. **M. Sun Xudong** (Chine) se félicite de la présentation du projet de budget-programme, soumis pour la première fois en même temps qu'un plan-programme biennal. Étant donné que le montant définitif des dépenses prévues pour l'exercice biennal 2006-2007 sera probablement supérieur à 4 milliards de dollars, il convient plus que jamais de justifier toutes les ouvertures de crédits. L'Organisation doit mener ses activités dans le cadre des ressources disponibles, conformément au principe selon lequel les crédits doivent correspondre aux besoins réels, et s'efforcer de juguler l'accroissement des ressources et d'améliorer la gestion et l'utilisation des crédits. Il est indispensable d'allouer de manière rationnelle les ressources limitées dont elle dispose. Pour ce faire, il faut réduire considérablement les dépenses d'administration et mettre pleinement à profit les ressources informatiques. On doit, en revanche, affecter davantage de ressources au développement.

2. Les recommandations, fort utiles, du Comité consultatif (A/60/7), doivent faire l'objet d'une attention prioritaire. En particulier, celles qui portent sur la gestion permettront de remédier aux graves insuffisances constatées en matière d'administration et de gestion. Les responsables des budgets et programmes doivent coopérer davantage entre eux et définir concrètement les « réalisations escomptées » et les « indicateurs de succès ». Ils doivent également éliminer les produits obsolètes et sans effet, afin d'exécuter efficacement les programmes jugés prioritaires par les États Membres.

3. **M. Debabeche** (Algérie) appuie pleinement la création d'un fonds de réserve pour couvrir les dépenses additionnelles, compte tenu des risques économiques auxquels les programmes seront inévitablement exposés. Néanmoins, une telle initiative ne doit pas masquer le fait que, alors que l'ONU a engagé un processus de réforme, les comportements figés ont la vie dure dans le domaine de la gestion des ressources comme dans celui de l'exécution des programmes. On ne peut que s'interroger sur les

critères régissant les parties descriptives des divers chapitres du budget, qui ne semblent pas aller dans le sens des priorités établies dans le cadre stratégique révisé conformément aux dispositions de la résolution 58/269 de l'Assemblée.

4. Le fait que la Commission ait toujours préféré que le projet de budget-programme ne soit pas présenté en même temps que le rapport du Comité du programme et de la coordination (CPC) témoigne de la volonté de réduire l'examen des propositions à une simple formalité. Comment expliquer, sinon, la stagnation des ressources allouées au Compte pour le développement ou le peu de soutien accordé au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), au vu en particulier de l'importance donnée au développement de l'Afrique dans le Document final du Sommet mondial. Le rapport du Secrétaire général montre clairement que les règles actuelles ne constituent pas une entrave à la rationalisation. La majorité des plus de 3 000 produits supprimés par le Secrétariat du projet de document ont trait à des activités de développement. Tout comme le Comité consultatif, l'Algérie se demande pourquoi il n'est pas indiqué à quelles fins ont été réaffectées les ressources libérées du fait de la suppression de ces produits et pourquoi aucune distinction n'est établie entre les produits dont l'exécution a été prescrite par des organes délibérants (produits non discrétionnaires) et ceux qui procèdent d'une initiative du Secrétariat (produits discrétionnaires). Cet état de fait prouve que les organes compétents ne participent pas suffisamment à la planification des programmes dont ils ont la charge. De même, on peut s'étonner de la très faible augmentation (0,2 %) prévue dans le projet de budget pour la coopération régionale en faveur du développement. La création, dans les meilleurs délais, du nouveau programme 27 (Sûreté et sécurité) est bienvenue; elle exigera un effort particulier de la part des États Membres.

5. L'Algérie apprécie vivement la politique du « livre ouvert » adoptée par la communauté internationale en ce qui concerne les missions de maintien de la paix, ainsi que le Tribunal pénal international pour le Rwanda et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Elle considère donc inadmissible que les activités correspondantes pâtissent des arriérés de contributions et que les États Membres ne soient pas remboursés en temps utile pour les contingents et le matériel fournis.

6. En ce qui concerne le budget ordinaire, l'Algérie a toujours insisté pour que les contributions soient versées en temps voulu, intégralement et sans conditions. Si les pays qui se heurtent à de graves problèmes de liquidité méritent la sympathie, on ne peut que s'inquiéter du montant exorbitant des sommes encore dues par certains des pays dont la quote-part est la plus élevée. Tout aussi inquiétante est l'augmentation des activités financées par des fonds extrabudgétaires, qui menace à terme le processus de prise de décisions de l'Organisation. L'Algérie est particulièrement préoccupée par le retard pris dans l'application du plan-cadre d'équipement et se félicite de la décision des États-Unis de maintenir leur offre d'un prêt de 1,2 milliard de dollars pour le projet.

7. **M. Mirmohammad** (République islamique d'Iran) dit qu'il faut donner à l'ONU les ressources nécessaires pour exécuter efficacement les programmes et activités prescrits par des organes délibérants, sans recourir à des fonds extrabudgétaires. Les dirigeants réunis lors du Sommet mondial de septembre se sont engagés à fournir à l'Organisation des ressources suffisantes, en tenant compte des priorités convenues et des impératifs de la discipline budgétaire. La réaffectation des ressources ne doit pas entraver l'exécution des activités de développement, ni faire oublier la nécessité de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et d'appliquer les textes issus des grandes conférences internationales et du Consensus de Monterrey. Les programmes de travail des départements chargés des activités de développement et des commissions régionales doivent être exécutés efficacement. Il convient par ailleurs d'éviter les taux de vacance de postes élevés, en particulier dans les commissions régionales.

8. L'orateur se félicite de l'adoption d'un cadre logique de budgétisation axée sur les résultats pour accroître la responsabilité des directeurs en ce qui concerne l'exécution des programmes et espère que le contrôle exercé par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) dans ce domaine sera efficace.

9. Il faut respecter la raison d'être du Compte pour le développement, en transférant à celui-ci les ressources libérées du fait des gains d'efficacité, afin de financer les projets de développement. Or, on constate que la plupart des 3 000 produits qu'il est proposé de supprimer ont trait à des activités de développement. Il importe à cet égard de tenir compte des vues des organes intergouvernementaux

compétents lorsque l'on envisage la suppression de produits. La proposition du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), visant à réduire la durée du cycle d'établissement du budget, risque d'avoir une incidence sur la participation desdits organes intergouvernementaux et semble aller à l'encontre de l'appel lancé par le même Comité en faveur d'une plus large participation au processus de planification.

10. L'augmentation substantielle proposée en ce qui concerne l'investissement dans les technologies de l'information et des communications (TIC) devra se faire sentir concrètement dans les domaines intéressés, en dépit des problèmes qui continuent à se poser dans la gestion des TIC.

11. La proposition du Secrétaire général visant à créer un fonds de réserve pour couvrir les dépenses additionnelles doit être examinée à la lumière des dispositions énoncées dans la résolution 41/213 de l'Assemblée sur le montant des crédits approuvés au budget et la question de la réévaluation des coûts.

12. La demande du Comité du programme et de la coordination, qui souhaite que, parallèlement à l'adoption du nouveau cadre logique, les textes explicatifs concernant les programmes, notamment les vues d'ensemble des différents chapitres du budget, soient identiques aux textes d'orientation générale des programmes correspondants du plan, ne contredit pas la démarche adoptée par le Secrétariat en utilisant les vues d'ensemble pour mettre en lumière les principaux mouvements de ressources et les principales activités prévues pour l'exercice biennal. Le Secrétariat doit appliquer les recommandations du CPC à cet égard. En ce qui concerne l'examen des fascicules du budget, les rôles respectifs du CPC et du CCQAB semblent se chevaucher. Il faudrait que le CPC examine uniquement les questions ayant trait aux programmes, tandis que le CCQAB s'intéresserait aux liens techniques entre ressources et gestion budgétaire.

13. S'agissant de la participation des membres du CCQAB aux négociations intergouvernementales et de leur capacité à exprimer des vues au nom des États Membres, il est dans l'intérêt de l'Organisation de préserver l'intégrité et l'indépendance du CCQAB. L'orateur espère une amélioration des relations de travail entre les divers organes qui participent au processus budgétaire.

14. **M. Ekorong à Dong** (Cameroun) dit que, au vu du Document final du Sommet mondial, il appartient à la Commission de doter l'Organisation des moyens voulus pour nourrir les espoirs nés à San Francisco et exécuter des projets bien ciblés, tout en veillant à assurer une croissance budgétaire stable, à gérer rationnellement les ressources et à affecter les crédits nécessaires au développement. Il se félicite des propositions du Secrétaire général, qui représentent un taux de croissance positif de 5,4 %, sachant qu'un taux de croissance négatif aurait des conséquences incommensurables pour la crédibilité de l'Organisation et son aptitude à relever les défis que sont notamment la pauvreté, le terrorisme et le maintien de la paix.

15. Si le Secrétaire général a enregistré quelques succès sur le plan de la rationalisation de la gestion, son ambitieux programme de réforme doit lui-même faire l'objet d'une réforme. Le Compte pour le développement, en particulier, n'a pas donné les résultats escomptés. Les crédits demandés par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2006-2007 porteraient le montant total des ressources affectées au Compte à 65,3 milliards de dollars, ce qui constitue un montant très important au regard des résultats obtenus par le Compte.

16. La redistribution géographique des centres d'information des Nations Unies, qui va dans le sens de la rationalisation, doit tenir compte de la situation propre à certaines régions, notamment en Afrique. La gestion des ressources allouées aux missions politiques spéciales demande également évaluation. Ces ressources ne doivent pas servir à financer des mesures cosmétiques, mais au contraire à régler directement les problèmes relevant du mandat de chaque mission. Le Cameroun, qui reviendra sur cette question quand les chiffres seront publiés, approuve d'ores et déjà les observations faites au paragraphe 7 du rapport du Comité consultatif.

17. La Commission doit accorder une attention particulière aux propositions budgétaires concernant les activités de développement et veiller à ce que les crédits nécessaires soient accordés. De même, dans le domaine des opérations de maintien de la paix, des ressources suffisantes doivent être allouées aux activités ayant trait à la sécurité du personnel, à la diplomatie préventive et à l'instauration de la confiance. Enfin, les commissions régionales, notamment la Commission économique pour l'Afrique

(CEA), méritent une attention particulière en ce qui concerne l'allocation des ressources.

18. S'agissant des droits de l'homme et de la démocratie, la Commission doit tenir compte des mesures novatrices prises par les pays en développement pour ancrer ces notions dans leurs cultures, en particulier en Afrique (notamment en Afrique centrale), où les violations des droits de l'homme sont monnaie courante. Le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale et le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale méritent également des crédits supplémentaires.

19. **M. Tachie-Menson** (Ghana) dit que les propositions du Secrétaire général constituent une bonne base pour l'établissement du budget ordinaire pour le prochain exercice biennal et s'appuient sur les meilleures pratiques de l'Organisation, qui permettent d'obtenir un maximum de résultats avec un minimum de ressources. Néanmoins, la difficulté des nouveaux mandats et l'aggravation de la situation économique mondiale pèsent indéniablement sur le budget.

20. L'austérité budgétaire ne saurait entraver l'exécution des programmes et mandats établis et doit permettre à l'Organisation de répondre aux exigences des États Membres. Si, dans certains domaines, un financement suffisant peut être assuré en établissant des priorités et en réaffectant les ressources, dans d'autres domaines il est indispensable d'affecter des crédits supplémentaires. Des crédits suffisants doivent être prévus pour la coopération internationale en faveur du développement, en particulier pour les activités relatives au NEPAD. Il est préoccupant de constater, à ce sujet, que le poste de Conseiller spécial pour l'Afrique est vacant depuis plus de quatre mois.

21. Le Ghana attache une grande importance à la CEA, qui, malgré ses importantes responsabilités, se heurte à des obstacles logistiques dans l'exécution de son mandat. L'ONU doit sans tarder recenser les lacunes dont souffre la Commission. Une autre question de la plus haute importance est celle du Compte pour le développement, qui est actuellement au plus mal. Le mécanisme de financement initial s'est avéré inefficace et doit faire l'objet d'un examen critique. Le Ghana demeure préoccupé par le fait que les activités essentielles sont de plus en plus financées par des fonds extrabudgétaires, alors qu'elles devraient

l'être au moyen du budget ordinaire, par des crédits non réservés à une affectation particulière même si cela doit se traduire par une inflation des dépenses budgétaires.

22. L'orateur note avec satisfaction que le projet de budget-programme est présenté selon la méthode de budgétisation axée sur les résultats et espère que d'autres améliorations seront apportées pour renforcer la transparence et assurer l'adoption de ce mode de présentation à l'échelle du système.

23. **M. Nguyen Dinh Hai** (Viet Nam) sait gré au Secrétariat d'avoir présenté le projet de budget-programme (A/60/6) en temps utile et de façon claire. Il adhère néanmoins à l'opinion énoncée au paragraphe 7 du rapport du Comité consultatif, selon laquelle il est encore difficile de déterminer dans quelle mesure les produits prévus aideront à atteindre les objectifs et les réalisations escomptés pour chaque sous-programme et il faudrait s'efforcer d'indiquer les incidences des décisions concernant des produits sur l'utilisation des ressources. Il constate avec satisfaction le caractère plus logique du cadre dans lequel s'inscrivent les propositions, mais rappelle que ces dernières doivent être présentées conformément aux dispositions énoncées dans la résolution 55/231 de l'Assemblée générale et dans d'autres décisions pertinentes. Le Viet Nam partage également les vues exprimées au paragraphe 24 du rapport du Comité consultatif sur le fait que la budgétisation axée sur les résultats n'est pas une fin en soi et, au paragraphe 57 du même rapport, sur les mesures concrètes à prendre pour responsabiliser les fonctionnaires et améliorer la qualité des services qu'ils rendent.

24. Le recours de plus en plus fréquent à des fonds extrabudgétaires pour financer des activités qui devraient l'être au titre du budget ordinaire pourrait conduire à utiliser ces fonds pour appliquer des politiques inspirées par les donateurs. Les activités et programmes résultant de décisions des organes délibérants doivent être financés conformément aux dispositions énoncées à l'Article 17 de la Charte, et l'allocation des ressources doit tenir pleinement compte des priorités de l'Organisation. Il faudrait affecter davantage de ressources au développement économique et social, en particulier dans les pays en développement.

25. Le Viet Nam fait sienne l'opinion exprimée par le Comité consultatif au paragraphe 84 de son rapport,

selon laquelle il faudrait déterminer au cas par cas les ressources affectées aux consultants et accorder une attention particulière à la stricte application des règles de l'Organisation régissant l'emploi de consultants.

La séance est levée à 11 heures.